

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

1977

ASSEMBLEE

GENERALE



DISTRIBUTION

Distr.
GENERALE

A/32/159
25 août 1977

FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE/ANGLAIS

Trente-deuxième session

Points 30, 31 et 32 de l'ordre du jour provisoire³

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

Note verbale datée du 23 août 1977, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant à sa note précédente datée du 25 juillet 1977 par laquelle elle lui transmettait une étude établie par les autorités syriennes compétentes, comme suite à la résolution 31/110 de l'Assemblée générale, et intitulée "Conditions de vie du peuple palestinien", a l'honneur de demander, d'ordre de son gouvernement, que ladite étude soit distribuée comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 30, 31 et 32 de l'ordre du jour provisoire.

A/32/150

77-15090

/...

ANNEXE

Conditions de vie des Arabes palestiniens dans les territoires occupés

Les conditions de vie des Arabes vivant dans les territoires occupés en 1967 se sont considérablement détériorées à cause de la politique et des mesures adoptées au cours des dix années écoulées par les autorités d'occupation, celles-ci ayant notamment de façon systématique exproprié et interdit des portions très étendues de ces territoires pour les affecter à l'implantation de colonies juives et s'étant mises en devoir d'intégrer les territoires occupés à l'économie d'Israël.

En ce qui concerne les expropriations, les autorités d'occupation se sont emparées de plus d'un tiers de la Bande de Gaza et de plus d'un cinquième de la Cisjordanie sous prétexte que ces terres étaient, avant l'attaque du 5 juin, des terres domaniales. Non contentes de cela, les autorités d'occupation ont ensuite interdit et exproprié des dizaines de milliers de dunams de terres de culture en prétextant des raisons de sécurité et de nécessité militaire.

Dans la vallée du Jourdain, les autorités d'occupation ont pris possession de plus de 60 000 dunams de terres de culture pour y établir un certain nombre de colonies israéliennes. A la périphérie de Rafa, elles se sont appropriées plus de 40 000 dunams et ont expulsé les Bédouins qui vivaient dans cette région. A Hébron, une étendue de plus de 1 000 dunams a été expropriée, où s'est ensuite établie la colonie juive Qiryat Arba. Les autorités d'occupation se sont emparées de 900 dunams autour du village de Sammou et de 230 dunams autour de celui de Bani Na'im, l'un et l'autre voisins de la ville d'Hébron, en vue de l'expansion des colonies de la région de Ghosh Ashyan et dans les faubourgs de Jérusalem, ont exproprié des terrains et démoli des quartiers arabes, couvrant une superficie d'environ 18 000 dunams. A Ariha, le "Keren Kayemet", (Fonds national juif de l'Agence juive) s'est approprié plus de 1 000 dunams. Dans la région de Naplouse, une partie du territoire du village de Sebastia a été saisie à la fin du mois de juillet 1974, une étendue d'environ 1 000 dunams a été expropriée aux alentours du village de Beit Furik et un territoire couvrant une superficie de 25 000 dunams autour du même village a été mis sous séquestre.

La politique d'expropriation et d'interdiction des terres n'a pas cessé à l'heure qu'il est et on trouvera ci-après un résumé, publié dans le journal israélien Ha'aretz du 8 septembre 1976, des actes d'expropriation de l'année écoulée :

- A la mi-juin 1976, les habitants de la ville de Tubas ont été avisés qu'une zone de plusieurs milliers de dunams avait été déclarée interdite par l'armée israélienne pour des raisons militaires dans la région septentrionale de Bukeia.
- Au début du mois d'août 1976, le gouverneur de Bethléem a notifié aux propriétaires fonciers de la région de Jabel Jila l'interdiction de construire dans cette zone, celle-ci étant réservée exclusivement à l'établissement d'un quartier juif.

/...

1/33/189

Français

Annexe

Page 2

- A la mi-août 1976, le gouverneur militaire de la ville de Bethléem a convoqué le chef du conseil local du village de Aizariya et un certain nombre de propriétaires fonciers du village pour les informer de l'expropriation de 750 dunams. Les autorités avaient déjà exproprié près de 3 000 dunams tant à Aizeriva qu'à Abu-dis.
- En août 1976, les autorités militaires ont déclaré interdite une zone de 1 000 dunams appartenant au village de Rafir près de Naplouse.
- Au début de mois de septembre 1976, le gouverneur militaire de Ramallah a notifié aux propriétaires fonciers de la région de Jabal Tawil près de la ville de Bira l'interdiction de construire dans une zone de plus de 1 500 dunams censément pour des raisons de sécurité.
- Les autorités militaires ont commencé à enclore une zone située sur le territoire du village de Beit Ur près de Jérusalem pour y établir la colonie juive de Jab'un.

Le journal israélien Al-Hamishmar du 10 novembre 1976 a annoncé que quelque 30 000 dunams de terres situées dans la partie sud-ouest de la Bande de Gaza et constituant la zone d'expansion possible des villes de Khan Yunis et de Rafah avaient été expropriées afin de constituer un arrière-pays au port de Yahit que les autorités d'occupation avaient commencé à construire sur la zone côtière de Rafah. Non content d'avoir sailli des millions de dunams de terres appartenant à des réfugiés arabes et palestiniens qui avaient continué de résider en Galilée, à Al-Buthallath /le Triangle/ et au Negev, Israël s'est mis en devoir d'exproprier de vastes étendues de terrains en Cisjordanie sous prétexte que les Juifs avaient eu des droits sur ces terres avant 1948. Le journal Ha'aretz du 2 mars 1977 a signalé que le Bureau d'Israël des affaires immobilières avait acquis les droits de propriété sur plus de 35 000 dunams en Cisjordanie et était en pourparlers pour des terrains couvrant une superficie totale d'environ 38 000 dunams.

Entre 1967 et le moment présent, Israël a établi 70 colonies juives sur des terrains arabes expropriés en Cisjordanie, dans la Bande de Gaza, au Golan et au Sinai.

La politique d'expropriation des terres arabes a porté un préjudice extrême aux conditions de vie de la population arabe des zones occupées, et ce de plusieurs points de vue :

a) Réduction de la superficie de terres de culture, les propriétaires desdites terres ainsi que leurs ouvriers en étant réduits à tenter de gagner de quoi vivre en allant travailler en Israël;

b) Réduction de la zone de pâtures naturelles réservée à l'élevage. On se rend compte de la gravité de cet aspect de la question quand on sait que la production animale représente un tiers de la production agricole de la Cisjordanie,

/...

c) Rétrécissement de la bande de terre entourant les villes et villages arabes par l'expropriation de terrains qui constitueraient autrement une zone d'expansion possible pour des améliorations.

Les autorités d'occupation israéliennes non contentes d'approprier des terres se sont également emparées d'un certain nombre de sources d'eau. Alors qu'il y a actuellement pénurie d'eau dans la bande de Gaza et que la salinité de l'eau alimentant la région augmente chaque année au point de menacer la production agricole, les autorités d'occupation ont permis à la société israélienne des eaux Mekorot de filtrer l'eau douce dans la région de Rihel al-Sariri à l'ouest de la ville de Khan Yunis dans la bande de Gaza, et de l'affecter à l'usage du réseau de colonies juives de Qatif qui a été établi entre les villes de Khan Yunis et de Deir el Balah (Al-Manishar, 2 février 1966).

La même société a également creusé 11 puits dans la région de la vallée du Jourdain afin de fournir de l'eau d'irrigation aux colonies juives installées dans la région après 1967.

Les autorités d'occupation exploitent les autres ressources naturelles des zones occupées. Elles ont par exemple, construit sur la partie arabe du rivage de la mer morte trois usines consacrées respectivement à l'extraction du chlore, de la potasse et du brome. Elles ont de même exploité les salines arabes installées de ce côté-là de la mer morte, font actuellement des forages d'exploration pétrolière dans la région de la mer morte et dans la zone côtière de la bande de Gaza, et se sont appropriées les bénéfices provenant du tourisme et des pèlerinages aux Lieux saints de Jérusalem, Bethléem, etc.

Cette contraction de la superficie cultivable a forcé un grand nombre de paysans et de petits cultivateurs à abandonner l'agriculture. En Cisjordanie, où il y avait en 1966 2,6 millions de dunams de terres agricoles, il n'y en a plus aujourd'hui qu'un million de dunams environ, et l'on n'y cultive plus comme avant des produits agricoles d'exportation, en particulier l'huile d'olive. Les mesures d'intégration économique ont obligé les cultivateurs arabes à s'adapter à l'économie israélienne et à produire les cultures nécessaires à l'industrie israélienne, comme par exemple le tabac et le sésame; par ailleurs, la compagnie israélienne Fresko a le monopole de la commercialisation et de l'exportation des produits agricoles des territoires occupés.

Dans la bande de Gaza, en 1966, les autorités d'occupation ont publié un décret limitant la culture des agrumes, principale production de cette région, à la superficie plantée avant l'occupation, c'est-à-dire approximativement 71 000 dunams, interdisant toute nouvelle plantation d'agrumes ailleurs, même pour remplacer des arbres malades. Le même décret limitait la quantité d'eau que les cultivateurs d'agrumes étaient autorisés à utiliser pour l'irrigation, et leur ordonnait à des fins de contrôle, de munir les puits de compteurs à eau. Les saisons de cueillette des agrumes ont été fixées à des dates correspondant

à la saison creuse sur le marché mondial, de façon que les récoltes d'agrumes ne fassent pas concurrence à la production israélienne. Les autorités d'occupation obligent les exportateurs d'agrumes de la bande de Gaza à exporter leurs récoltes par l'intermédiaire de l'Office israélien des agrumes, qui leur fixe des délais très courts pour la livraison de la récolte.

Prétextant des raisons de sécurité, les autorités d'occupation ont détruit plus de 2 500 dunams de plantations d'agrumes dans la bande de Gaza et dans les régions de Qalqilyah et Ariha en Cisjordanie.

Les autorités israéliennes s'efforcent, en citant des extraits choisis de statistiques de convaincre l'opinion publique mondiale que la production agricole dans les territoires occupés a augmenté durant les années d'occupation et cela grâce à l'apport scientifique et technique israélien. Ces déclarations ne reposent sur aucune réalité véritable. L'augmentation de la production d'agrumes, par exemple, est surtout due au fait que la moitié des plantations d'agrumes de la bande de Gaza datent de la période 1963-1965 et ne donnent par conséquent leur plein rendement que depuis quelques années, d'où l'augmentation des récoltes.

Certains secteurs de l'agriculture sont en grande difficulté et sont en train de dépérir sous l'effet des mesures d'intégration économique. Le meilleur exemple en est la culture du raisin et des dattes dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Israël limite le volume des récoltes et leur barre l'accès au marché israélien afin d'éviter qu'elles ne fassent concurrence aux secteurs correspondants de l'agriculture israélienne.

La politique économique adoptée par Israël dans les territoires occupés, a empêché tout développement de l'industrie durant les dix dernières années; en fait, le nombre des ouvriers en Cisjordanie est tombé de 14 000 environ en 1966 à 11 000 environ en 1969 et le nombre d'ouvriers dans la bande de Gaza a diminué de 15 p. 100 entre 1969 et 1973. Cela est dû aux restrictions draconiennes imposées à l'octroi de permis pour l'importation de matières premières nécessaires à l'industrie, à l'imposition de droits de douane élevés sur ces matières premières et à la concurrence des produits israéliens. De nombreuses industries, notamment l'industrie du vêtement, et l'industrie des matériaux de construction, ont en conséquence été réduits à devenir des satellites de l'industrie israélienne. Les industries qui n'ont pu s'intégrer ont dû fermer leurs portes; patrons et ouvriers ont été contraints d'aller travailler en Israël pour gagner de quoi vivre.

La situation est identique en ce qui concerne le bâtiment. La quantité moyenne de construction par habitant est de 0,5 m² en Cisjordanie et de 0,3 m² dans la bande de Gaza alors qu'elle est de 1,3 m² en Israël. Entre 1966 et 1973 le nombre d'ouvriers du bâtiment en Cisjordanie est tombé de 25 000 à 7 000 et dans la bande de Gaza de 6 000 à 2 000; ces ouvriers en sont maintenant réduits à aller travailler en Israël.

/...

L'application des autorités d'occupation de cette politique d'intégration économique et leurs efforts systématiques pour détruire les fondements de l'économie des territoires occupés et pour couper ceux-ci économiquement des territoires arabes voisins, ont eu pour résultat l'accumulation d'une réserve de main-d'oeuvre d'environ 140 000 ouvriers au total qui, venus des territoires occupés, ont été forcés par les circonstances économiques à travailler en Israël. Dans le but de dissimuler les effets destructifs qu'a sur les territoires occupés la perte au profit d'Israël, de la force productive représentée par cette main-d'oeuvre, les autorités d'occupation israéliennes ne mentionnent dans leurs statistiques que les travailleurs venus travailler en Israël par l'intermédiaire d'agences d'emploi et dont le nombre total est de 60 000 à 70 000. Or, il en existe un nombre égal qui ont été engagés par des entrepreneurs ou qui travaillent en indépendants mais que les statistiques israéliennes continuent de compter dans la population active des territoires occupés eux-mêmes. Le journal israélien Davar du 15 juin 1975 a reconnu que selon les dossiers du Ministre du travail israélien le nombre des travailleurs arabes venant des territoires occupés et travaillant en Israël se situerait entre 120 000 et 140 000, alors que les statistiques n'en mentionnent que 60 000 à 70 000.

Ces travailleurs se trouvent dans une situation extrêmement pénible, leurs conditions de travail sont mauvaises, ils ne bénéficient d'aucune protection et peuvent être renvoyés à tout moment. Leur journée de travail commence à 4 heures du matin et se termine à 10 heures du soir, ils sont obligés de faire quotidiennement la navette entre les territoires occupés et leur lieu de travail en Israël car les habitants des colonies de peuplement juives n'acceptent pas de leur louer des chambres. Ceux que les circonstances obligent à rester là où ils travaillent, passent la nuit sur leur lieu de travail, ou dans des cabanes insalubres, ou encore à la belle étoile, sous un arbre. Le salaire de ceux qui sont employés par l'intermédiaire d'agences d'emploi israéliennes est en général inférieur de 25 à 50 p. 100 au salaire des travailleurs juifs de la même catégorie. En outre, il leur est déduit 40 p. 100 de ce salaire, au titre de cotisations pour les assurances médicales et sociales et pour le paiement d'une taxe dite "de reconstruction des territoires occupés". Or, n'étant pas membres de l'Histadrouth, ils n'ont droit à aucune prestation du chef de ces déductions, à la différence des travailleurs juifs qui bénéficient de congés annuels payés, d'allocations familiales, d'indemnités pour invalidité et de services de santé. Si à ces déductions on ajoute les frais de déplacement, on constate que les travailleurs arabes touchent en fait moins de la moitié du salaire nominal qu'ils sont censés recevoir. Il leur est interdit de former leur propre syndicat et ils n'ont par conséquent personne pour les défendre.

Ceux qui sont au service d'entrepreneurs et les travailleurs indépendants sont encore plus mal en point et sont en butte aux pires formes d'exploitation, d'autant que la majorité d'entre eux sont soit des moins de 15 ans qui travaillent

/...

dans des hôtels, des restaurants ou des cafés, soit des fixes travaillant dans l'agriculture. La rémunération de cette catégorie de travailleurs ne dépasse pas ordinairement la moitié du salaire d'un homme adulte.

Les travailleurs venant des territoires occupés sont dans leur majorité employés soit à des travaux physiques et pénibles dans l'agriculture et le bâtiment par exemple soit à ce que l'on appelle en Israël le "travail noir", c'est-à-dire dans les restaurants, les cafétérias et les hôtels et dans la voirie municipale.

L'ensemble des mesures prises en vue d'intégrer l'économie des territoires occupés à celle d'Israël a entraîné la ruine des petits producteurs de ces territoires et a gravement déformé la structure de l'emploi et de l'économie de ces territoires. Les petits producteurs trop faibles pour concurrencer la production israélienne ont été obligés d'abandonner leurs terres et leurs ateliers et d'aller travailler en Israël. Le journal de langue arabe Al-Naba al-Israïliya a révélé que la superficie totale des terres agricoles abandonnées et laissées en jachère par leurs propriétaires en 1974 en Cisjordanie dépassait 100 000 dunams (Al-Naba, 9 décembre 1975). Une analyse des statistiques démographiques de l'emploi pour les territoires occupés aux mêmes fait apparaître une augmentation de l'effectif du secteur tertiaire et une diminution de celui des secteurs de production. De même, une analyse des statistiques du revenu national dans les territoires occupés montre que chaque année la part représentant la production locale diminue et que la part représentant les revenus du travail en Israël augmente. La part représentant les revenus du travail en Israël est passée de 14 p. 100 du revenu national des territoires occupés en 1970 à 21 p. 100 en 1971 et représentait, en 1974, un tiers du revenu national.

La distorsion de la structure économique des territoires occupés ne peut qu'avoir un effet destructif sur la possibilité d'y créer et d'y développer un jour une économie indépendante et qu'entraîner de graves répercussions au cas d'une récession économique en Israël. Que se vienne en Israël une récession économique ou une période de chômage, et les travailleurs des territoires occupés en subiraient profondément le contre-coup : la prétendue prospérité que les autorités d'occupation disent exister dans ces territoires s'écroulerait du jour au lendemain. Les signes avant-coureurs d'une telle évolution sont apparus clairement ces deux dernières années. D'après le journal Al-Naba al-Israïliya, mentionné ci-dessus, en 1975, à la suite d'une récession économique en Israël, le nombre des travailleurs arabes provenant des territoires occupés a diminué de 10 p. 100, ce qui représente environ 15 000 personnes. D'après certaines estimations cela s'est à nouveau produit en 1976.

Ariel Borjan, spécialiste des questions économiques au service de recherche de la Banque d'Israël reconnaît un début de fléchissement de l'économie des territoires occupés (Ha'aretz, le 26 octobre 1975), et le journal Al-Harishmar du 23 juillet 1976 affirme que les données disponibles et les statistiques du

Bureau central de statistique israélien, octobre 1974. Le revenu moyen par habitant est de 1 200 p. 100, la production locale de 7 p. 100, la production agricole de 40 p. 100 et la production industrielle de 3 p. 100.

Les mesures d'infantilisation économique des zones occupées, le contrôle de l'économie israélienne sur les échanges commerciaux avec ces zones, l'imposition par Israël de droits de douane sur les activités commerciales entre les zones occupées et les États autres qu'Israël, le refus de laisser utiliser les facilités de immobilisations en Israël pour les exportations et des routes vers l'étranger sauf à la condition de convertir les recettes en monnaie forte ou livrer israéliennes par l'intermédiaire des banques israéliennes, l'interdiction à toutes les banques autres que les banques israéliennes d'effectuer des opérations bancaires dans les zones occupées, l'imposition du taux d'intérêt, portant sur 2 à 9 p. 100, tout cela, et d'autres mesures encore, vise à entraver le développement économique de ces zones et à priver le tour de main de l'accumulation, lequel est effectivement resté, dans les limites de 11 à 12 p. 100, chiffre inférieur de plus de moitié au chiffre correspondant pour Israël et inférieur au taux observé dans tous les pays arabes et les pays en voie de développement d'une manière générale.

En 1972, année que les autorités israéliennes d'occupation considèrent comme économiquement brillante pour les zones occupées, le revenu moyen par habitant en Cisjordanie n'a pas dépassé le septième du revenu par habitant en Israël, et le rendement moyen par travailleur n'a pas dépassé le quart du rendement par travailleur en Israël.

En outre, l'inflation française et israélienne et la dévaluation successive de la livre israélienne ont fait peser une charge prépondérante sur les habitants arabes qui supportent le poids de toutes les mesures économiques israéliennes telles que l'imposition directe et indirecte, mais ne bénéficient d'aucune protection. Les prix dans les zones occupées ont augmenté de 12 p. 100 par an entre 1965 et 1972, de 10 p. 100 en 1972, de 12 p. 100 en 1973, d'environ 45 p. 100 en 1974 et 1975 et d'environ 33 p. 100 en 1976.

À dater du 1er juillet 1976, les autorités d'occupation ont commencé à appliquer à la population des zones occupées la loi sur la taxe de valeur ajoutée (au taux de 3 p. 100) et le nouveau gouvernement israélien a l'intention de porter ce taux à 20 p. 100, charge supplémentaire qui aggraverait encore la situation économique des habitants des zones occupées. En outre, au cours d'une période où les salaires et les traitements des ouvriers et fonctionnaires israéliens ont doublé, ceux des ouvriers et fonctionnaires des zones occupées pourtant de 30 à 40 fois inférieurs, au départ, n'ont augmenté que de 10 à 30 p. 100. Rien que l'intégration économique créée en principe dans les conditions identiques pour tous, les salaires et traitements en Israël sont à tâche égale, le triple de ce qu'ils sont dans les zones occupées (Al-Azba, 9 décembre 1975).

En raison de la baisse de niveau de vie et de la régression économique, les zones occupées connaissent une nouvelle vague d'émigration. C'est haut-côté

exactement ce que désirent les autorités israéliennes. Selon le journal Al-Anba, précédemment mentionné, une première vague d'émigration avait frappé les territoires occupés après la guerre d'octobre, et le nombre d'ingénieurs en Cisjordanie avait diminué de près de moitié. D'après le Conseiller pour les affaires des territoires occupés du ministre israélien du travail, Shlomo Amir, (Ra'aretz, 12 octobre 1976) quelque 19 000 habitants des territoires occupés, (dont 15 000 pour la Cisjordanie et 4 000 pour Gaza), avaient émigré en 1975 et n'étaient pas rentrés. De même, selon un article du journal Ha'ariv, en date du 3 mai 1977, environ 15 000 personnes entre les âges de 18 à 30 ans ont quitté la Cisjordanie et la bande de Gaza en 1976 et ne sont pas revenues et le nombre de cadres et d'universitaires dans les territoires occupés est en diminution constante.

Dans le domaine des services, les habitants des territoires occupés connaissent de graves difficultés. Les journaux israéliens ont signalé que le gouvernement militaire avait récemment refusé de verser aux municipalités cisjordaniennes plusieurs millions de livres sur les fonds perçus par le Gouverneur militaire pour le compte des municipalités, sous le prétexte que celles-ci auraient refusé de payer l'impôt sur le revenu de leurs employés. Or, on sait que c'est le Gouverneur militaire qui se charge de percevoir les impôts, et qu'il verse 90 p. 100 des fonds à la municipalité, retenant une commission de 10 p. 100 pour tenir lieu d'impôt sur le revenu au titre des employés.

Le gouvernement militaire n'accorde de prêts aux municipalités qu'à des conditions très défavorables. Par exemple, seuls les tribunaux israéliens sont compétents pour juger les litiges concernant ces prêts et les contrats de prêt doivent être rédigés uniquement en hébreu. Les autorités municipales ont pour cette raison refusé de signer les contrats.

Lorsque les municipalités ont essayé récemment de réunir, grâce à des contributions volontaires des Etats arabes, les fonds nécessaires à l'amélioration de leurs équipements et services, les autorités israéliennes ont refusé à certaines municipalités l'autorisation d'envoyer des délégués à l'étranger pour recueillir ces contributions et ont stipulé que les autres municipalités qui avaient rassemblé des fonds devraient les déposer dans des banques israéliennes et rendre compte de leur emploi aux autorités israéliennes.

Les services sanitaires sont restés les mêmes depuis 1967, malgré l'accroissement de la population; le nombre d'hôpitaux publics à Gaza et en Cisjordanie est resté inchangé; en fait, dans cette dernière région, le nombre de lits d'hôpital est tombé de 1 156 en 1966 à 941 en 1975. A Jérusalem les autorités d'occupation ont fermé plus de 50 polycliniques arabes et transformé l'hôpital du quartier Sheikh Jarrah en poste de police. L'hôpital El Arish dans le nord du Sinaï a été transformé en hôpital militaire d'urgence. Les territoires occupés manquent de spécialistes, d'infirmières et de matériel spécialisé, et les crédits prévus pour l'alimentation des malades ont été réduits, tombant de 130 fils à 100 fils par malade en Cisjordanie malgré l'augmentation générale des prix.

Pour illustrer la détérioration des services sanitaires, soulignons le fait que les autorités ont fermé les polycliniques de Deir al-Asal, d'Al-Burj et d'Abdah dans le Gouvernorat d'Hebron et que dans le même Gouvernorat, les polycliniques de Surif Sair et Halhul ne fonctionnent plus qu'un jour par semaine au lieu de deux.

Dans son numéro du 11 septembre 1974 le Journal Al-Fajr rapportait que le Dr Isan Kamal, Directeur de la santé en Cisjordanie en 1974, avait présenté sa démission pour protester contre la détérioration de la situation sanitaire dans ce territoire. Il avait fait distribuer le texte d'une déclaration où il expliquait que les autorités avaient fermé des centres de protection maternelle et infantile à Qalgilyah et ailleurs, attirait l'attention sur le manque d'employés et d'équipement dans les polycliniques et les hôpitaux publics, décrivait la paralysie des services de santé scolaire, de médecine préventive, de vaccination et de lutte contre les maladies contagieuses et accusait les autorités de négliger la médecine préventive à un point tel que certaines maladies telles que la lèpre, le choléra et la poliomyélite avaient atteint des proportions quasi épidémiques dans les territoires occupés au cours de l'été 1974.

Pour les Arabes palestiniens en Israël, la situation est pire. La politique d'oppression nationale et d'expropriation menée sous divers prétextes et au titre de diverses lois a eu pour résultat de transformer la majorité des Arabes susceptibles d'exercer une activité rémunérée en journaliers ou en manoeuvres, assignés au genre d'activités non spécialisées dites "travail noir" dans l'agriculture, le bâtiment, les services, les restaurants et les hôtels, parce que l'accès des usines et des établissements principaux leur est fermé sous prétexte de sécurité nationale. Le nombre de travailleurs indépendants parmi les Arabes d'Israël ne dépasse pas 20 p. 100. La proportion de journaliers et de manoeuvres par rapport à la population arabe active en Israël était de 64 000 sur un total de 88 000 en 1970, 74 000 sur 107 000 en 1973 et de 80 000 sur un total de 113 000 en 1974. Les Arabes d'Israël ont été obligés de chercher à s'embaucher comme journaliers ou manoeuvres dans les colonies ou les villes juives à cause de la politique systématique de spoliation des terres arabes et de restriction à ce qui reste d'activité agricole dans les villages arabes. Entre 20 et 25 p. 100 des Arabes de la bande de Gaza travaillent dans le bâtiment, contre 6 à 8 p. 100 des travailleurs juifs de la bande, alors que dans le secteur des services financiers et commerciaux, de l'électricité et de l'eau la proportion des travailleurs arabes oscille entre 1 et 1,5 p. 100 de la population arabe active en Israël. Entre 10 et 14 p. 100 de la main-d'oeuvre arabe est employée dans des cafétérias et des restaurants et entre 16 et 18 p. 100 dans l'industrie, particulièrement dans des travaux physiquement pénibles, dans les mines, les carrières et les industries liées au bâtiment. Ces chiffres sont tirés du numéro du 29 avril 1977 du journal Al-Ittihad.

Les ouvriers arabes d'Israël ne sont autorisés à s'affilier à l'Histadruth que depuis 1959; seulement 30 p. 100 de la population arabe fait partie de l'Histadruth contre 80 p. 100 de la population juive. Le nombre d'Arabes affiliés à l'Histadruth qui était de 3 173 en 1967 était tombé à 2 630 en 1968. Même les Arabes qui font partie de l'Histadruth sont l'objet d'une discrimination et doivent par exemple passer par un bureau spécial pour leurs démarches.

Les travailleurs arabes ne bénéficient pas des mêmes conditions de travail que les travailleurs juifs et les employeurs profitent de l'absence de conseils ouvriers dans les villages arabes pour employer les travailleurs arabes sans les faire bénéficier des avantages sociaux accordés aux travailleurs juifs. Ceux - notamment les petits entrepreneurs - qui emploient des travailleurs arabes dans ces conditions ne contribuent pas en leur nom au fonds de sécurité sociale, de sorte que ces travailleurs perdent leurs droits sociaux et n'ont pas le droit d'obtenir un emploi permanent. Ils sont licenciés périodiquement et ne peuvent jouir de leur droit au repos à cause de la durée des trajets. Comme leurs collègues dans les zones occupées, ils sont obligés de passer la nuit dans des cabanes dans des conditions inhumaines parce que les Juifs refusent de leur louer des chambres. Un grand nombre d'employeurs pour éviter le paiement des cotisations de sécurité sociale et autres charges, préfèrent ne pas embaucher de travailleurs arabes syndiqués. Les travailleurs arabes sont les premiers congédiés quand l'économie fléchit et ils sont exposés aux évenements et à l'agressivité des deux bords. Les travailleurs arabes sans emploi n'ont pas droit à une allocation de chômage, sous prétexte qu'ils possèdent des terres agricoles, bien que la superficie de celles-ci ne dépasse pas 2 à 3 dunams.

Pour ce qui est des services de santé, le nombre de travailleurs arabes couverts par l'assurance-maladie ne dépasse pas 39,5 p. 100, tandis qu'elle est de 99 p. 100 dans le cas des Juifs, et le nombre de travailleurs arabes qui bénéficient de prestations de la Caisse d'assurance-maladie "Koupat Holim" ne dépasse pas 33 p. 100, contre 70 p. 100 dans le cas des Juifs. Cette Caisse ne dispose que de 42 dispensaires pour 116 villages arabes et que d'un seul médecin par fraction de 3 000 habitants à non oris et dans les villages avoisinants, la situation est encore pire dans d'autres villages arabes.

Le nombre total de familles arabes qui vivent du produit de leur terre ne dépasse pas 4 500 environ, soit 10 p. 100 des familles arabes vivant en Israël. Les diverses lois d'expropriation ont eu pour résultat de réduire la superficie des terres agricoles de plus de 60 p. 100 depuis 1948, tandis que la population passait de 100 000 en 1948 à plus d'un demi-million à l'heure actuelle.

En 1966 la surface totale des terres arabes irriguées ne dépassait pas 4 000 dunams, soit de 3 à 4 p. 100 des terres laissées aux Arabes, tandis que la surface des terres juives irriguées atteignait 1 milliard 575 millions de dunams soit environ 45 p. 100 de la superficie totale des terres sous domination juive.

Les restrictions imposées à l'agriculture ont provoqué la disparition des plantations et des oliveraies, et la superficie de la zone de l'olivier a reculé pendant la seule année 1967-1968, de 137 000 à 110 000 dunams. La discrimination contre les Arabes se manifeste jusque dans les barèmes de prix des produits agricoles ainsi le prix d'une tonne de tabac produit par des Arabes est moins élevé que le prix d'une quantité équivalente produite par des Juifs.

La fraction du budget de développement affectée aux villages arabes par le plan quinquennal dont l'application a commencé en 1971/72 s'élevait à 110 millions de livres, à répartir entre 114 villages, alors que l'ensemble du budget consacré au développement pour la seule année 1969/70 s'élevait en Israël à 1 160 millions de livres israéliennes.

Le montant des prêts et subventions octroyés par le Gouvernement israélien aux conseils arabes locaux est en moyenne d'environ 2,6 livres par habitant et par an, tandis que le montant des fonds accordés aux conseils juifs s'élève en moyenne à 90 livres par habitant et par an, bien que les Arabes doivent supporter les mêmes charges financières - par exemple, impôts directs et indirects - que les Juifs. Par exemple, l'assistance accordée au village arabe de Bouzeia, qui compte 2 800 habitants, est de 1,5 million de livres, alors que le budget prévoyait pour le village juif de Manniya, dont la population ne dépasse pas 1 000 personnes, une somme de 3,7 millions de livres. Les autorités imposent des restrictions à l'activité des villages et des villes arabes, ainsi qu'à leur superficie. Elles font démolir des maisons dont la construction est terminée, sous prétexte que les permis nécessaires n'ont pas été obtenus. Plus de 1 500 maisons ont été démolies dans des villages arabes en 1975. Pour citer un exemple de l'inégalité de traitement entre les villes et villages juifs et leurs homologues arabes, la ville arabe de Nazareth, dont la population s'élève à environ 40 000 habitants, s'est vu attribuer une zone de construction de 7 500 dunams, alors que la ville juive de Nazareth-la-Haute qui ne compte pas plus de 14 000 habitants, a reçu à cette même fin une étendue de 30 000 dunams.

Il n'y a pas d'entreprises industrielles dans les secteurs arabes enclavés en Israël. Celles qui y étaient implantées auparavant ont disparu et la seule société arabe du secteur arabe est la compagnie d'autobus de Nazareth; encore est-elle soumise à des pressions constantes. En outre, les sociétés coopératives implantées dans les secteurs à population arabe, bien qu'étant exclusivement de consommation ou de services sont considérées d'un mauvais oeil par les autorités, qui leur refusent toute aide.

La situation de l'enseignement dans les secteurs arabes d'Israël est extrêmement mauvaise. Elle a été décrite par un membre bédouin de la Knesset, le cheikh Hamad Abou Rabia, dans un discours prononcé devant cette assemblée. Abou Rabia a indiqué que les écoles de Nazareth et de ses villages, des villages de la Galilée orientale et des villages bédouins avoisinants (soit environ 40 villages au total) desservent ensemble plus de 30 000 élèves. Ces écoles auraient besoin de 400 salles de classe supplémentaires et manquent également de manuels et de maîtres. Dans le Néguev, où 17 000 citoyens arabes se concentrent sur une superficie de 1,2 million de dunams, il n'y a qu'une seule école secondaire, qui assure l'éducation de 150 élèves seulement. La proportion de filles dans les écoles élémentaires est de 25 p. 100. Parmi les quelque 170 maîtres qui enseignent dans les écoles élémentaires du Néguev, quatre seulement sont des institutrices qualifiées et un seul est diplômé de l'enseignement supérieur. Avant d'accepter de construire des écoles pour les bédouins, le gouvernement stipule que ceux-ci devront aller s'installer dans des centres désignés d'avance, où les écoles seront créées; ces centres sont au nombre de huit. Les autorités exigent des conseils locaux qu'ils

participent pour 50 p. 100 aux frais de création des écoles. Abou Rabia a qualifié d'extrêmement mauvaises les conditions qui règnent dans ces écoles et a ajouté que l'on n'en trouve pas une seule qui ne soit défectueuse du point de vue de la construction, du mobilier et du matériel pédagogique. Dans l'unique école secondaire du Néguev, il n'y a ni laboratoire ni eau. Abou Rabia a précisé que les enfants de certaines tribus devaient faire chaque jour entre 10 et 15 km à pied pour se rendre à l'école. Dans tout le Néguev, il n'y a que trois écoles maternelles. Il a ajouté qu'un grand nombre d'enfants d'âge scolaire, parmi lesquels la majorité des filles, ne vont pas en classe. Il a précisé que de nombreux villages de Galilée et d'Al-Jouthallath (le Triangle), par exemple Sekhnin, Arraba, Beir Hanna, Bir al-Maksour, Arab al-Sawahil, Oumma al-Fahm et d'autres encore, manquent de salles de classe et que les élèves ont leurs cours dans des salles louées à cette fin, qui sont dispersées çà et là dans le village, et sont de surcroît insalubres (Al-Anba du 16 août 1974).

Le journal Al-Ittihad du 13 mars 1977 expose certains des faits qui ont été établis par la Commission de l'enseignement de la Knesset israélienne sur la situation de l'enseignement destiné aux Arabes d'Israël. Les points les plus significatifs sont les suivants :

1. Pendant un bon nombre d'années, on n'a affecté aucune ressource à la construction d'écoles et au développement du secteur scolaire.
2. Il faudrait aux écoles arabes de 4 à 5 000 salles de classe supplémentaires.
3. Certaines des salles de classe sont dispersées en divers endroits, en location et insalubres.
4. Il n'existe pas de terrains où construire des écoles, et l'Office foncier israélien ne prévoit rien à cet effet.
5. Le nombre des laboratoires, des bibliothèques et des auditoriums est extrêmement insuffisant et les manuels ne répondent pas aux normes requises.
6. L'enseignement professionnel reste sous-développé. En 1976, il n'y avait que trois écoles professionnelles dans les secteurs à population arabe, contre 318 dans les secteurs à population juive. Il n'y a que 1 825 élèves inscrits dans les écoles professionnelles des secteurs à population arabe, contre 67 677 Juifs dans les secteurs à population juive.
7. Dans les secteurs à population arabe, il y a deux écoles d'agriculture, qui forment 690 élèves arabes, contre 27 écoles d'agriculture dans les secteurs à population juive, qui forment 5 655 élèves.
8. Quarante pour cent des maîtres qui enseignent dans les écoles arabes sont sans qualification et le nombre de professeurs spécialisés est très insuffisant.
